## **Bulletin de don**

□ M. □ Mme
Nom
Prénom
Date de naissance / /
Adresse (pour reçu fiscal)
Tél
Mail @
Je fais un don de :  □ 50 € (soit 17 € après déduction fiscale) □ 75 € (soit 25,50 € après déduction fiscale) □ 100 € (soit 34€ après déduction fiscale) □ 150€ (soit 51€ après déduction fiscale) □ Autre montant :  Déduction fiscale calculée pour un particulier.
Par chèque à l'ordre de "AJEM". À envoyer à : <i>AJEM, Mairie de Jacou,</i> <i>9 Place Frédéric Mistral, 34830</i>
☐ Je souhaite recevoir par courriel des informations sur les activités de l'association de l'OHMI

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des informations vous concernant. Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification à exercer auprès de notre association.

# **Reçu fiscal**

L'Association Jacoumarde d'Enseignement Musical (A.J.E.M.), est une association de loi 1901, **reconnue d'intérêt général** dont l'ensemble des membres est bénévole.

A ce titre et en vertu des articles 200 et 238 bis du Code général des impôts, l'association peut éditer un reçu fiscal.

### **PARTICULIERS**

Chaque don ouvre droit à une déduction fiscale de 66% du montant du don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Le coût réel d'un don de  $100 \in$  n'est que de  $34 \in$  après réduction d'impôts.

#### **ENTREPRISES**

Déduction fiscale de 60 % du montant du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires annuel HT, avec la possibilité en cas de dépassement de ce plafond de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

Le coût réel d'un don de 1 000€ n'est que de 400€ après réduction d'impôts.

Nous avons besoin de vous.

## # FORMULAIRE DE DON











### **Votre don est notre force d'action :**

### D'avance merci pour votre générosité

## Pour poursuivre notre développement :

Compléter notre offre de pratique artistique, rayonner davantage sur le territoire, proposer de nouvelles actions en allant au-devant de nouveaux publics (en milieu scolaire, au sein des EPHADs et clubs du troisième âge)

### Concrètement :

Permettre le développement du Petit Ensemble créé en 2020 :

- Achat des partitions adaptées ;
- Organisation de stages de perfectionnement pour les musiciens ;
- Défraiements des déplacements des bénévoles lors des représentations.

## Exemples d'investissements :

- Œuvres spécifiques pour ensemble : 100 €
- Location journée d'une camionnette pour le matériel : 60 €

### Pour améliorer et valoriser nos productions :

Renouveler et entretenir le matériel de l'orchestre, ce qui est indispensable pour la bonne tenue de nos représentations.

- Achats, réparations du parc existant ;
- Investissement dans du matériel de protection auditive pour les musiciens exposés à des niveaux sonores élevés;
- Achat de matériel scénique (projecteurs, microphones...).

- 5 pupitres : 250€
- Panneau protection auditive : 150€ pièce
- Partitions pour une saison musicale :
- 1000€
- 10 pupitres + caisse de protection : 1 000€
- Location de matériel scénique pour une prestation : 500€

### Pour développer de nouvelles collaborations :

- Création d'un ensemble de flûtes en lien avec le réseau des écoles de musique de la Métropole de Montpellier;
- Création d'une œuvre musicale sur l'Histoire des musiciens d'Harmonies du département en collaboration avec l'association "Nos Mémoires Vives";
- Concerts rencontres avec des ensembles musicaux (chorales, harmonies, ensembles instrumentaux).

- Achats de partitions adaptées ;
- Défraiements des déplacements des bénévoles lors des entretiens avec les musiciens en lien avec le projet "Nos Mémoires Vives";
- Commande d'une création musicale auprès d'un compositeur ;
- Formation des bénévoles.

- Œuvres spécifiques pour ensemble : 100 €
- Enregistreur portable et micro pour collectage: 500€
- Ecriture d'une œuvre musicale : 1500€
- Déplacement de l'harmonie en bus : 1 000€